AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA COMMISSION LIBÉRALE DES FEMMES DE L'ONTARIO

20 - 22 SEPTEMBRE 2024, LONDON

Conformément à l'article 7 de la Constitution de la Commission libérale des femmes de l'Ontario (CLFO), AVIS est par la présente donné de la tenue de l'Assemblée générale annuelle (AGA) de la CLFO afin d'élire son Comité exécutif et de mener à bien les affaires annuelles de la CLFO.

Date et lieu

Du vendredi 20 septembre 2024, en après-midi, au dimanche 22 septembre 2024, en après-midi.

RBC Place London, 300 York St, London.

Inscription

Toute femme qui s'est inscrite à l'AGA du Parti libéral de l'Ontario (PLO) sera automatiquement considérée comme étant inscrite à l'AGA de la CLFO.

Il faut être inscrite à l'AGA du PLO pour assister à l'AGA de la CLFO.

Frais d'inscription anticipée (payés avant 23h59 le vendredi 23 août)

Régulier	325 \$
Régulier (avec contribution mensuelle)	175 \$, plus un nouveau don mensuel de 22 \$/mois, ou une augmentation de 22 \$/mois pour les donateurs mensuels existants, pendant au moins 12 mois
Jeunes (14-25 en date du 20 septembre)	105 \$
Étudiants (14-25 en date du 20 septembre)	90 \$
Aînés (65+ en date du 20 septembre)	195 \$
Faible revenu (under \$30,000)	225 \$
Observateur (non-membre)	1 000 \$

Frais d'inscription (payés après le vendredi 23 août)

Régulier	450 \$
Régulier (avec contribution mensuelle)	\$225, plus un nouveau don mensuel de 26 \$/mois, ou une augmentation de 26 \$/mois pour les donateurs mensuels existants, pendant au moins 12 mois
Jeunes (14-25 en date du 20 septembre)	165 \$

Étudiants (14-25 en date du 20	140 \$
septembre)	
Aînés (65+ en date du 20 septembre)	275 \$
Faible revenu (under \$30,000)	225 \$
Observateur (non-membre)	1 200 \$

Adhésion

Toute personne qui s'inscrit et paie les frais d'inscription à l'assemblée générale du PLO et qui n'est pas membre du PLO sera automatiquement inscrite comme membre du PLO, à moins qu'elle ne s'inscrive au tarif non-membre (observateur).

Participation à l'assemblée annuelle en tant que délégué votant

Toute personne qui s'inscrit et paie les frais d'inscription à l'assemblée générale annuelle du PLO est automatiquement considérée comme ayant soumis un avis d'intention de se présenter à un poste de délégué avec droit de vote, à moins qu'elle ne se qualifie pour un poste de délégué d'office ou qu'elle ne s'inscrive en tant qu'observateur non membre.

Tous les avis d'intention (inscriptions) soumis avant 23h59 le vendredi 2 août auront la même valeur pour les postes de délégués disponibles dans l'association affiliée concernée, telle qu'une association de circonscription, un club d'étudiants ou un club de femmes.

Si, pour une association affiliée, le nombre d'avis d'intention soumis avant 23 h 59 le vendredi 2 août est supérieur au nombre de postes de délégués disponibles, le directeur du scrutin suivra la procédure décrite à l'article 5.3 des Règles de procédure pour les assemblées annuelles, y compris l'organisation éventuelle d'un vote d'élection des délégués pour l'association affiliée en question.

Après le vendredi 2 août, les postes de délégués d'associations affiliées non pourvus seront pourvus par ordre chronologique d'inscription.

Élection des membres du Comité exécutif de la CLFO

Conformément à l'article 3.5 des Règles de procédure pour les commissions du PLO, toute personne souhaitant se présenter à l'assemblée annuelle en tant que membre du bureau doit, au plus tard à 23h59 le vendredi 30 août, envoyer un avis écrit par courrier électronique à returningofficer@ontarioliberal.ca. Cette notification doit inclure

- 1. Le nom de la personne, son adresse résidentielle, son adresse électronique et son numéro de téléphone.
- 2. Toute autre adresse de la personne souhaitant être nommée à laquelle elle préfère que les avis et les communications soient envoyés ou livrés.
- 3. Le numéro de téléphone auquel la personne souhaitant être désignée ou son agent peut être joint pendant les heures normales de bureau.
- 4. Le poste pour lequel cette personne demande à être nommée.
- 5. La ou les circonscriptions dans lesquelles elle est membre du Parti libéral de l'Ontario.

Les postes suivants sont élus lors de l'assemblée générale annuelle de la CLFO :

Présidente

Vice-présidente exécutif

Trésorière

Secrétaire

Vice-présidente (Adhésion)

Vice-présidente (Politique et affaires constitutionnelles)

Vice-présidente (Communication)

Vice-présidente (Collecte de fonds)

Vice-présidente (Jeunes femmes)

Vice-présidente (Femmes autochtones)

Vice-présidente (Femmes aînées)

Vice-présidente régionale (Centre-Est)

Vice-présidente régionale (Centre-Nord)

Vice-présidente régionale (Centre-Ouest)

Vice-présidente régionale (Est)

Vice-présidente régionale (Nord)

Vice-présidente régional (Centre-Sud)

Vice-présidente régional (Sud-Ouest)

Vice-présidente régional Toronto (Etobicoke / Centre-ville / East York)

Vice-présidente régional Toronto (York / North York / Scarborough)

Amendements à la Constitution de la CLFO

Conformément à l'article 14.2 de la constitution de la CLFO, la constitution de la CLFO peut être amendée lors de l'AGO de la CLFO.

Toute proposition d'amendement à la constitution de la CLFO doit être soumise à la vice-présidente de la CLFO chargée des politiques et des affaires constitutionnelles (Laura Sarmento, lauraleesarmento@gmail.com) avant le mardi 10 septembre.

Veuillez indiquer votre nom, votre association, votre adresse résidentielle, votre adresse électronique et votre numéro de téléphone lorsque vous soumettez un amendement.